

Création d'un Comité d'Homologation Départemental en Vendée

Julien GONIN et Sylvain VRIGNAUD



Résumé : En 2001, un Comité d'Homologation Départemental a été créé en Vendée. Il a pour but d'examiner et de valider les observations d'oiseaux rares ou occasionnels en Vendée.

Le Comité d'Homologation Départemental de la Vendée (CHD 85) a été créé le 1^{er} janvier 2001, à l'initiative de quelques passionnés d'ornithologie. Depuis 20 ans, le Groupe Ornithologique Vendéen (GOV), aujourd'hui LPO Vendée, accumule des données sur les oiseaux du département, à partir des observations d'ornithologues amateurs ou chevronnés. Certaines de ces données paraissent "anormales" ou "inhabituelles", ce qui leur confère un intérêt supplémentaire.

Jusqu'à présent et en l'absence de contrôle, il est fort possible que certaines des données du fichier de la LPO Vendée aient été erronées, parfois en raison d'une confusion avec une espèce voisine ou de conditions d'observation difficiles.

Le rôle principal du CHD 85 consiste donc à examiner des fiches descriptives rédigées par le découvreur ou les observateurs, concernant des observations d'espèces occasionnelles ou effectuées dans des circonstances inhabituelles, puis à accepter ou non cette donnée. Il permettra de surcroît de relier les multiples observations d'une espèce, ce qui contribuera à la meilleure connaissance du statut de cette espèce, de son aire de répartition et de sa phénologie d'apparition. Par ailleurs, il évitera que des erreurs ne paraissent dans la littérature, et aura un rôle formateur vis-à-vis des observateurs, les incitant à plus de rigueur et de méthode dans leur façon d'observer et de noter leurs observations.

Qu'est-ce qu'une observation inhabituelle ?

Une observation peut être inhabituelle soit parce que l'espèce est elle-même inhabituelle, soit parce qu'elle est observée en dehors de sa période habituelle de présence. Il s'agit :

- d'espèces égarées de leur aire de répartition habituelle ;
- d'espèces en régression ou aux effectifs restreints en France et en Europe ;
- d'espèces dont l'identification n'est pas évidente (par exemple Rousserolle verderolle ou Hypolaïs icterine) ;
- d'espèces dont l'observation est en décalage avec la phénologie classique (par exemple un Martinet noir en plein hiver).

Une observation "anormale" pourrait également concerner la description d'une espèce totalement inconnue.

Après validation par le CHD 85, les données inhabituelles ou anormales constitueront une information fiable pour des publications régionales ou nationales à venir, comme par exemple la première synthèse du nouveau "Comité de suivi des Migrateurs Rares" (CMR)¹.

Chaque année un rapport faisant le bilan des observations traitées par le CHD 85 sera publié dans la Gorgebleue. Le premier rapport concerne l'année 2001 et se trouve dans ce numéro.

Une fiche type et une liste des espèces soumises à homologation ont été élaborées par le CHD (voir ci-après).

La fiche comporte deux côtés : le recto précise les circonstances de l'observation et le verso les caractéristiques de l'oiseau. La description doit faire apparaître les critères ayant permis l'identification de l'espèce, tous les autres détails sont bien sûr également souhaités.

¹ ZUCCA M. & LE CMR – 2003 – Le Comité de suivi des Migrateurs Rares : objectifs, fonctionnement et mise en œuvre. *Ornithos*, 10-4 : 182-183.

Consignes pour remplir une fiche d'homologation

- Fiche remplie par un des observateurs et non par ouïe-dire.
- Ne pas compter "sur l'autre" pour remplir la fiche (mieux vaut plusieurs fiches qui peuvent se compléter qu'aucune...).
- Décrire aussi précisément que possible l'oiseau (copie des notes de terrain, dessin(s) et/ou photos vivement recommandés).
- Décrire uniquement ce qui a été vu et éventuellement entendu (ne pas recopier la description d'un livre !).
- Pour les observations uniquement auditives essayer de décrire au maximum ce qui a été entendu et surtout donner le plus possible d'informations sur les conditions et le type de milieu où l'oiseau a été contacté.
- Surtout penser à prendre des notes dès que l'on est confronté à une observation inhabituelle (au besoin le faire dès le retour au domicile si l'on n'a pas de quoi prendre des notes sur le terrain). Vérifier en rentrant si cette observation est soumise à homologation.
- Enfin, remplir la fiche le plus tôt possible, tant que l'on a encore bien en mémoire l'observation (ça prend un quart d'heure) et l'envoyer rapidement.

Essayer d'utiliser des termes précis pour décrire les différentes parties du plumage (front, flancs, taches auriculaires, lores...); la plupart

des guides présentent la topographie d'un oiseau. Seule une description suffisamment précise permettra au Comité de trancher.

Ayez donc le réflexe, lorsque vous observez une espèce que vous n'avez pas trop l'habitude de voir, de noter sur place une description précise : décrivez un maximum d'éléments (plumage, bec, pattes, œil...), comparez la taille à une espèce connue, présente ou non, notez le comportement, les cris ou chants... et consultez si possible votre guide après avoir observé l'oiseau (combien d'oiseaux ont ainsi disparu pendant que l'on avait le nez dans le livre...). Faire tout ceci vous permettra de progresser dans votre façon de regarder et d'identifier n'importe quelle espèce.

Tous les comités d'homologations (dont le nôtre) constatent qu'ils sont trop souvent confrontés à des fiches mal remplies (absence ou insuffisance de description).

ATTENTION, ces fiches ne doivent pas être perçues comme une contrainte mais bien comme un moyen d'améliorer notre façon d'observer en lui apportant une plus grande précision, une plus grande rigueur. Le refus d'homologation ne constitue pas une sanction, mais doit nous inciter, entre autres, à affiner le descriptif de nos observations.

Vous pouvez contacter le secrétaire du CHD si vous vous posez des questions ou si vous voulez des explications.

Julien GONIN (secrétaire du CHD)
4 rue du Chastelier Barlot
85 770 LE POIRÉ-SUR-VELLUIRE
pgs85@aol.com

Sylvain VRIGNAUD
48 bis rue Félix Mathé
03 000 MOULINS
s.vrignaud@oreka.com

Pour 2001 et 2002 le comité était composé de : Michel Bibard, Didier Brossard, Christian Gonin, Julien Gonin, Lucien Grillet, Xavier Hindermeyer, Frédéric Portier, Matthieu Vaslin, Sylvain Vrignaud, Théophile You.